Province de Québec Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 7 juin à 20h00 tenue à huit clos, sous la présidence de Monsieur Gilles Dumont maire suppléant, sont présents les conseillers suivants :

Madame Mélissa Lord Monsieur Patrick Beaulieu Monsieur Roberto Pelletier Monsieur Frédéric Beaulieu

Postes vacants : Maire et siège numéro 2

Assiste également à la séance du conseil, madame Dominique Michaud, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Note: Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

Le président de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Conformité du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
 - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
- 5- Suivi des dossiers
- 6- Approbation des comptes et déboursés
- 7- Correspondance
- 8- Affaires financières

- a. Présentation Faits saillants rapport financier 2020 (art 176.2.2)
- **b.** Soumission Sauvegarde infonuagique
- c. Adhésion Association forestière du BSL

9- Loisirs, cultures et vie communautaire

- a. Résolution Engagement 4 animateurs camps de jour
- **b.** Demande financement École Georges-Gauvin

10-Travaux publics

- a. Résolution Achats pièces Chargeur # 13
- **b.** Soumission Modification éclairage garage municipal
- c. Soumission Location compacteur 2021
- d. Soumission Achat débroussailleuse

11-Urbanisme

a. Résolution - Dérogation mineure 60, rue Pelletier

12-Sécurité incendie

- a. Soumission Conformité système d'eau potable Caserne
- b. Soumission Ramonage cheminée 2021
- c. Engagement Pompier régulier

13-Santé bien-être et Hygiène du milieu

a. Soumission – Défibrillateur externe automatisé

14-Varia

15-Période de questions

16-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

a. Période de questions (ODJ)

4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la secrétairetrésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections:

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 mai 2021 et que monsieur le maire suppléant et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- Suivi des dossiers

Terrain de jeux : 31 inscriptions déjà d'entré pour cet été.

6- Approbation des comptes et déboursés

06-21-9276

Il est proposé par Mélissa Lord appuyée par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 mai et d'autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 105 587.89\$ et de salaire net de 26 336.54\$.

7- Correspondance

Monsieur le maire suppléant présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois de mai 2021.

8- Affaires financières

a. Présentation – Faits saillants rapport financier 2020

06-21-9277

CONSIDÉRANT QUE le Code Municipale du Québec stipule à l'article 176.2.2 que le maire toit faire rapport aux citoyens, au plus tard à la séance de juin, des faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier audité a été déposé lors de la dernière séance du conseil

Monsieur Gilles Dumont nous fait la lecture des faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs.

b. Soumission – Sauvegarde infonuagique

06-21-9278

CONSIDÉRANT QUE le système de copie de sauvegarde du serveur n'est plus fonctionnel

CONSIDÉRANT QU'il est important de se doter d'un système de sauvegarde des données de l'administration municipale dans son ensemble

Il est proposé par Mélissa Lord appuyée par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de PG Solutions tel que présenté au coût de l'acquisition à 723 \$ plus les taxes applicable et de 450 \$ annuellement plus les taxes pour l'entretien du système.

c. Adhésion – Association forestière du BSL

06-21-9279

Il est proposé par Mélissa Lord appuyée par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'adhérer à l'Association forestière du BSL au montant de 75 \$ annuellement.

9- Loisirs, cultures et vie communautaire

a. Résolution – Engagement 4 animateurs camps de jour

06-21-9280

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'engagement de Audrey Fortin, Cloé Quirion, Emy Briand et Nathan Thériault en tant qu'animateur de camps de jour pour la saison estivale 2021 (28 juin au 13 août) selon les conditions et échelles salariales en vigueur.

b. Demande financement – École Georges-Gauvin

06-21-9281

Suite à la réception d'une demande écrite de l'École Georges-Gauvin demandant un apport financier pour la construction d'une serre, il est résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas consentir de financement à ce sujet pour 2021.

10- Travaux publics

a. Résolution – Achats pièces Chargeur # 13

<u>06-21-9282</u>

ATTENDU QUE le chargeur des travaux publics nécessite un entretien indispensable pour son fonctionnement;

ATTENDU l'urgence de faire ces réparations pour la réparation des chemins qui sont présentement en cours

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des membres présents de faire les achats de pièces pour le chargeur #13 au montant de 4851.93 plus les taxes applicables à l'entreprise Brandt de Dégelis.

b. Soumission – Modification éclairage garage municipal

06-21-9283

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage au garage municipal ne permet pas de voir efficacement lors des réparations de matériel roulant de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage au DEL fera faire des économies sur la facture d'électricité

Il est proposé par Mélissa Lord appuyée par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de AC Électrique au montant de 8600 \$ plus les taxes applicables.

c. Soumission – Location compacteur 2021

06-21-9284

ATTENDU QUE de nombreux travaux sont prévus dans les routes de terre au courant de la saison estivale 2021;

ATTENDU QUE la location court terme (à la journée ou à la semaine) avec transport entrainerait des coûts plus élevés que la location long terme,

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le plus bas soumissionnaire Les Entreprises Jean-Roch Roy au montant de 2800 \$ mensuellement plus les frais de transport de 100 \$ excluant les taxes.

d. Soumission – Achat débroussailleuse

06-21-9285

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'acquisition d'un débrousailleuse au montant de 808.95 \$ plus les taxes applicables.

11- Urbanisme

a. Résolution – Dérogation mineure 60, rue Pelletier

06-21-9286

CONSIDÉRANT QUE M. William Daudelin a déposé une demande complète incluant tous les documents nécessaires à l'étude d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'IL respecte les marges de recul minimales;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder la dérogation mineure ne cause pas de préjudice aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres dossiers similaires ont précédemment reçu des recommandations concernant la surface maximale de bâtiment accessoire,

Il est proposé par Mélissa Lord appuyée par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le 18,2m2 de surface supplémentaire de bâtiment accessoire à la condition suivante : Il ne sera plus possible pour le demandeur de construire un second bâtiment accessoire sur le lot 6 387 208 étant donné qu'il atteindra la superficie maximale totale de 85 m² pour l'ensemble des bâtiments accessoires autorisé pour un terrain d'une superficie supérieur à 1 500 m² et inférieur à 3 000 m².

12- Sécurité incendie

a. Soumission – Conformité système d'eau potable

06-21-9287

CONSIDÉRANT QUE le système d'eau potable à la nouvelle caserne n'est pas dans les normes considérées acceptables par la

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE cette mise aux normes permettra à nouveau de rendre disponible la location de la salle de formation;

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission des Entreprises Camille Ouellet, plus bas soumissionnaires au montant de 572.83 \$ plus les taxes applicables.

Et de demander à Arpo Groupe-Conseil, suite à la modification du système, de faire le rapport à faire parvenir au MELCC pour finaliser le dossier, et de payer les frais de 2350 \$ plus les taxes applicables.

b. Soumission – Ramonage cheminée 2021

06-21-9288

ATTENDU QUE le ramonage des cheminées des citoyens fait partie des services offerts de la Municipalité en 2021;

ATTENDU QUE ce ramonage fait partie des services de prévention incendie de la Municipalité,

Il est proposé par Mélissa Lord appuyée par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Ramonage de cheminées Frédéric Pilote, seul soumissionnaire au montant de 36 \$ plus les taxes par cheminées (environ 195 cheminées)

Monsieur Frédéric Beaulieu se retire pour le prochain point.

c. Engagement – Pompier régulier

06-21-9289

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'engagement de Tomy Beaulieu à titre de pompier volontaire aux conditions salariales en vigueur.

Monsieur Frédéric Beaulieu réintègre la réunion.

13- Santé bien-être et Hygiène du milieu

a. Soumission – Défibrillateur externe automatisé

06-21-9290

CONSIDÉRANT QU'un incident récent qui a fait en sorte que le délai d'attente pour avoir accès à DEA a augmenté;

CONSIDÉRANT QU'en tant que gouvernement local public, il est nécessaire d'avoir à la disposition de type de matériel pour, au minimum, notre service de loisirs,

Il est proposé par Mélissa Lord appuyée par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Cardio Choc au montant de 1499 \$ plus une cabine avec alarme au montant de 250 \$ plus les taxes applicables.

14- Varia

a. Soumission - Ponceau Chemin Petite Rivière

06-21-9291

CONSIDÉRANT QUE le ponceau de la Petite Rivière s'est brisée à 2 reprises cette année;

CONSIDÉRANT QUE ce même ponceau a été remplacé au courant de l'année 2020

CONSIDÉRANT QU'au printemps, le coup d'eau mine le dessous et le bord du tuyau

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de JM Turcotte pour l'acquisition d'un mur de tête en ciment, de tuyau en béton armé pluvial avec joint intégré au montant de 4873 \$ plus les taxes applicables. L'installation et la main d'œuvre se fera par notre personnel des travaux publics.

b. Résolution - Vote par correspondance 70 ans et plus

06-21-9292

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et du Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU"en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, si elle en fait la demande; et de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

c. Résolution – Vote par correspondance

06-21-9293

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

15- Période de questions

16- Levée de l'assemblée

10-	Levee de l'assemble	C
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h08.		
Gilles	s Dumont	Maire suppléant
	nique Michaud	DG et Secrétaire-trésorière